

Michèle GOUY
5 Lavaud Jaloulaud
87640 RAZES

Objet : Enquête publique des « Quatre Chemins » - Balledent/Châteauponsac

Messieurs les commissaires enquêteurs,

Je vous fais part de mon **avis défavorable** à l'implantation d'une centrale éolienne sur les communes de Balledent et Châteauponsac.

Ma principale inquiétude réside dans l'encerclement des bourgs de Balledent et Châteauponsac par les différents projets en cours (Droux, Villefavard/Dompierre, Châteauponsac, Saint-Sornin-Leulac, Saint-Pardoux, St Symphorien-sur-Couze, Roussac, Blanzac, etc.).

Le promoteur minimise les risques de dangers. Deux éoliennes sont situées à 30 et 52 mètres des voies de communications. Les deux autres à 134 et 256 mètres. Dans le paragraphe « Etude de dangers », le risque est jugé soit « très faible », soit jugé acceptable »....

Que dire également des villages et hameaux cités par le promoteur avec une sensibilité « forte du fait de leur proximité », les villages cités sont très éloignés.

Par contre, le promoteur « oublie » les villages les plus proches (Laborie, Le Piofoux, le Bois de Lavaud, le petit Roumilhac, etc.).

Il est à noter également que d'après le promoteur, les éoliennes de Roussac sont peu visibles du fait du « contexte boisé » !!! Il est évident que soit le promoteur, soit ses représentants n'ont jamais mis les pieds à Balledent, soit ils mentent de façon éhontée !!!

Il est maintenant avéré (cf. centrale de Roussac ou de Lussac-les-Eglises) que l'installation de telles machines aussi près des lieux d'habitation et des routes génère de nombreux troubles aux riverains et aux animaux. Pourquoi le promoteur n'applique-t-il pas le principe de précaution dans l'implantation de ses centrales ?

Qui sera tenu pour responsable en cas de scandale sanitaire ?

Globalement, je suis très préoccupée du développement anarchique des centrales éoliennes dans le Haut Limousin. Avec « seulement » une cinquantaine de mâts installés aujourd'hui, le paysage autrefois préservé commence déjà à ressembler à celui d'une zone industrielle.

Qu'est-ce qui justifie ce développement anarchique de l'ensemble de tous les projets éoliens en Haute-Vienne ?

La commission d'enquête confirme-t-elle bien qu'aucun service de l'état ne planifie ce développement ni ne contrôle la prospection foncière des promoteurs ?

Le projet des « Quatre Chemins » va contribuer à la dégradation de notre environnement rural (paysage, cadre de vie, biodiversité, etc.) pour un bénéfice énergétique nul voire négatif. Des milliers d'hectares agricoles vont devenir peu à peu stériles autour des fermes éoliennes, par le rayonnement dans le sol, modification de l'écosystème souterrain et par l'effet de ventilation qui assèche et produit de nouvelles érosions.

La construction, l'installation et le démantèlement de ces engins polluent et présentent un bilan carbone nocif.

Les pales d'éoliennes sont un casse-tête environnemental. Leur durée de vie est limitée. Elles doivent être remplacées et on ne sait pas les recycler.

Valeco est-il en capacité d'étudier et d'évaluer l'impact réel et non simulé de son projet éolien, que ce soit pendant la phase de travaux mais aussi et surtout à court, moyen et long terme, sur l'ensemble des habitats et espèces à enjeux présents dans le périmètre immédiat du projet ?

Des études ont-elles été menées pour connaître l'impact de l'enfouissement de plusieurs centaines de tonnes de béton et de ferraille, notamment sur le réseau hydrogéologique riche de la région ?

On sait que l'incinération des pales dans les fours de cimenterie n'est pas possible (pollution générée en particulier). Mise à part des solutions « folkloriques » encore à l'état de recherche embryonnaire, que fait-on des pales en fin de vie ?

Qui aura la charge financière du coût du démantèlement des éoliennes, sachant que le promoteur ne provisionne dans ce but qu'une très faible somme au regard du coût total et que les sociétés portant les centrales sont systématiquement très sous-capitalisées et vraisemblablement liquidées pour insuffisance d'actifs à la fin de la durée d'exploitation ?

Vu le gigantisme des éléments d'une éolienne, le transport par camions nécessite le renforcement des routes et chemins d'accès, comme on a pu le constater pour la centrale de Roussac toute proche. Sont-ce les promoteurs ?

La dissémination des centrales à travers tout le territoire français nécessite le renforcement du réseau électrique. Sont-ce les promoteurs qui prennent ce coût colossal à leur charge ?

La fabrication d'éoliennes nécessite l'utilisation de « terres rares », dont l'extraction est très polluante et qui proviennent en majorité de Chine et du Brésil, pays connus pour leur non-respect des normes environnementales européennes.

Comment sont recyclées les « terres rares » ?

La dépendance des éoliennes aux « terres rares » contribue-t-elle à l'indépendance énergétique française ?

Supercherie écologique, gouffre économique, l'éolien présente bien plus d'inconvénients que d'avantages.

Pour toutes ces raisons et bien d'autres encore, je m'oppose fermement à ce nouveau projet dans notre magnifique Limousin de moins en moins préservé par cet envahissement d'éoliennes. Pourquoi détruire la richesse de notre territoire, notre environnement, notre cadre de vie, notre diversité par le mensonge et la spoliation de populations entières qui sont aussi des contribuables ?

Cordialement.

Michèle GOUY